

Plan avortement OSCAR "MEMO VETO"

LES INTERLOCUTEURS

→ GDS DES SAVOIE - 04.79.70.78.24 - contact@gdsdessavoie.fr

Plans bovins et coordination : Cyril AYMONIER – 06.03.58.28.97 – cyril.aymonier@gdsdessavoie.fr

Plans ovins et caprins : Maud HAZARD – 06.65.91.68.22 – ovin-caprin@gdsdessavoie.fr

→ Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de Chambéry (LDAV 73) – 04.79.33.19.27

→ Les vétérinaires du GTV membres du groupe de travail:

Dr Elodie TROCCON (CV Valleiry – 04.50.04.30.31)

Dr Thomas MARCHAL (CV Cruseilles – 04.50.44.19.64)

Dr Stéphane CHARRIERE (CV Pont de Beauvoisin – 04.76.37.13.94)

LES OUTILS

→ **Fiches commémoratives** par espèce avec **notice explicative**, disponibles sur demande et sur le **site internet du GDS** <https://www.frgdsra.fr/plan-avortements.html>

→ La **boîte OSCAR** remise à chaque clinique et contenant l'ensemble du matériel nécessaire aux prélèvements. Après chaque utilisation, le réassort est fait par le LDAV 73 qui renvoie la boîte complète à la clinique.

LE DÉROULEMENT DU PLAN

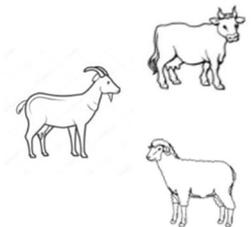
ALERTE D'UN ÉLEVEUR SUITE À UNE SÉRIE D'AVORTEMENTS :

- ⇒ en bovins : 2 avortements ou plus dans le mois ou 3 avortements ou plus en 9 mois
- ⇒ en ovins-caprins : 3 avortements ou plus en 7 jours ou des avortements espacés



⇒ **DECLENCHEMENT D'UN PLAN OSCAR**

RESPECTER LES ETAPES SUIVANTES :



- ⇒ Avertir le **GDS**
- ⇒ Utiliser la boîte OSCAR et remplir la **fiche commémorative** (*document indispensable*)
NB : LA FICHE COMMÉMORATIVE SERT ÉGALEMENT POUR LA DÉCLARATION D'AVORTEMENT AUPRES DE LA DDPP
- ⇒ Effectuer dans la mesure du possible **TOUS** les prélèvements prévus au protocole en se référant à la **notice**
- ⇒ Pour toute analyse/demande complémentaire : contacter le **LDAV 73**
- ⇒ Envoyer le tout au **LDAV 73** (*le GDS peut fournir une étiquette colissimo, pensez à la demander au 04.79.70.78.24*)
- ⇒ Le GDS synthétise les résultats et échange avec le vétérinaire pour leur interprétation : les **conclusions communes** sont transmises à l'éleveur.
- ⇒ Mise en place des mesures nécessaires basées sur le **diagnostic vétérinaire** effectué.

IMPORTANT

En cas de nouvel avortement suite à un premier envoi, de nouveaux prélèvements peuvent être réalisés et rattachés au plan déjà ouvert pour compléter les données disponibles.

*Remplir alors une **nouvelle fiche commémorative** et effectuer les mêmes démarches.*